

# L'ENREGISTREMENT A L'ARRIVEE EN INDE

Après être arrivé en Inde, vous avez 14 jours pour faire enregistrer votre visa auprès du bureau de l'immigration.

Attention, passé ce délai, une amende vous sera imposée. Ne pas s'enregistrer peut engendrer de graves problèmes pour sortir du pays.

*Il est indispensable de s'acquies de cette formalité le plus rapidement possible*

Le processus d'enregistrement peut sembler laborieux et occasionner de fréquents aller retour entre le bureau de l'immigration, votre logement, votre propriétaire, etc...

Les autorités Indiennes désirant empêcher les fraudes, le niveau d'exigence est élevé. Il est indispensable de garder son calme dans les bureaux de l'administration.

C'est une formalité indispensable, mais néanmoins surmontable. En cas de problème, n'hésitez pas :

- \* à vous faire accompagner par une personne qui parle la langue utilisée dans votre FRRO.
- \* à contacter la responsable nationale :  
[aswathi.chandramohan@france-volontaires.org](mailto:aswathi.chandramohan@france-volontaires.org)

Rendez vous sur le site officiel de l'immigration :

- > <http://indianfrro.gov.in/frro/>
- > Online application submission
- > Please choose the desired form(s): Registration

Préparez les documents dont vous avez eu besoin pour l'obtention du visa en France (détails sur le C form page suivante), convertis en PDF, ne dépassant pas les 200 KO.



Si vous possédez des PDF trop volumineux, vous pouvez utiliser des compresseurs en ligne, tels que [www.ilovepdf.com/fr/compresser\\_pdf](http://www.ilovepdf.com/fr/compresser_pdf)



De préférence, importer la photo utilisée pour la demande de visa faite en France. Si vous n'en avez plus, refaites au moins 2 photos au format Indien, elle vous seront demandées au bureau de l'immigration le jour du dépôt.



Si vous ne pouvez pas remplir un champ (signes particuliers par exemple) renseignez : NA



Dans «VISA type», renseignez employment, et cochez NGO.



Dans «place of embarcation» renseignez le nom de l'aéroport de votre départ pour l'Inde.

Sauvegardez et imprimez le formulaire, au moment de l'impression finale, un jour de rendez vous vous sera proposé.

[www.evf.v.org](http://www.evf.v.org)

Imprimez tous les documents précédemment importer.

Rendez vous au FRRO de votre ville au moins une heure et demie avant la fermeture, le jour de votre rendez-vous.

## LA PREUVE D'HEBERGEMENT, OU LE «C FORM»

Si vous n'avez pas encore trouvé de logement au moment de votre enregistrement, demandez le C form de votre hôtel, scannez le en pdf et faites en 2 photocopies. Dans ce cas, vous devez revenir au FRRO au moment de votre emménagement dans un logement privé, et vous acquiter de la procédure d'obtention de C form.

Si vous avez un logement, il sera nécessaire de prouver sa légalité pour l'enregistrement.

Le C form est la seule preuve valable reconnue par le bureau de l'immigration.

Il est obligatoire depuis avril 2015, pour tous les indiens qui hébergent des étrangers. (Hôtels inclus)

Les propriétaires ne sont pas toujours au fait des réglementations. Dans ce cas, il est nécessaire de les convaincre de s'acquiescer des obligations légales.

Les démarches pour obtenir le C form ne sont pas longues, et ne nécessitent pas forcément la présence du propriétaire. En cas de refus ou d'impossibilité pour le propriétaire de se déplacer, le volontaire peut prendre en charge le dépôt du dossier.

Si les autorités demandent la raison de l'absence du propriétaire, il est légal d'invoquer l'indisponibilité pour raisons familiales ou professionnelles.

# LA DÉMARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR UN «C FORM»

*Les photocopies doivent être nettes, une rature ou un flou peuvent entraîner le rejet du dossier.*



Pièce d'identité du propriétaire. (Si le propriétaire n'est pas Indien, également une copie du visa en cours.)



Dans le cas où l'appartement est géré par quelqu'un d'autre que le propriétaire, demandez la «décharge de responsabilité», en anglais «power of attorney».



La dernière facture d'électricité du logement concerné, où figure le nom du propriétaire.



Le bail qui vous lie en tant que locataire et propriétaire «Rental agreement».

La lettre rédigée selon le modèle suivant. Préférez une version typographiée puis signée qu'une version manuscrite.

Date : 01.01.2016

From : NOM DU PROPRIETAIRE  
ADRESSE COMPLETE DU PROPRIETAIRE

To : The Regional Registration Officer  
ADRESSE DU FRRO DONT VOUS DEPENDEZ

Subject: Approval for Form C

Please find enclosed the C form that we would like to register at your office, regarding the building located ADRESSE DU LOGEMENT LOUE rented to NOM DU LOCATAIRE (French National passport NUMERO DU PASSPORT delivered in LIEU DE DELIVRANCE DU PASSEPORT the DATE validity until DATE.

Sincerely,

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE

A scan of the 'Request Form for User Registration (Form C)' from the FRRO. The form contains fields for user details, address, and registration information. It is partially obscured by a large blue watermark that reads 'ESPACES' and 'TARIFTS'.

Une fois ces documents rassemblés,  
Le domicile doit être enregistré en ligne :

<http://indianfrro.gov.in/frro/FormC/>

> Sign up (register)

Le formulaire d'enregistrement doit être  
signé par le propriétaire.

Apportez les documents précédents au FRRO.

Environ 24 heures après la réception du dossier au FRRO :  
le locataire doit être ajouté au domicile qui est à présent référencé dans le site. Inscrivez vous comme locataire sur le site, à l'aide des identifiants et mot de passe choisis lors de l'enregistrement en ligne du domicile. Imprimez le «C form» obtenu.



Une fois toutes les démarches accomplies, le FRRO délivre un certificat d'enregistrement (registration certificate).

Il est **impératif** de photocopier ce document, dont vous aurez besoin :

- pour voyager à l'intérieur du pays.
- pour sortir du pays.

---

## BONNE CHANCE

dans la progression de vos démarches,  
pour toute demande et renseignements,  
n'hésitez pas à nous contacter :

[ev.inde@france-volontaires.org](mailto:ev.inde@france-volontaires.org)

---

